

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 15/06/2023 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE LA SANTE					
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en gynécologie-obstétrique					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 PROGRAMME R.H : 97001	CODE POSTE : 2978 CENTRE DE TRAVAIL : 322				
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision déconcentrée des îles Sous-le-vent – Hôpital d’Uturoa (unité maternité) – île de Raiatea					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Exerçant en binôme, le praticien accueille et prend en charge les patientes admises en consultation ou hospitalisées dans les service de l’unité de « Maternité » de l’hôpital d’Uturoa, ainsi que les urgences gynécologiques et obstétricales. Il réalise des activités opératoires et forme le personnel, dans son domaine de compétence. Il effectue des missions de consultations de gynécologie et d’échographie avancées dans l’archipel des îles Sous-le-vent. Il participe au bon fonctionnement du service et à la permanence des soins.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres :
	NOMBRES : 26	9	2	6	3	1 XCA, 4 AN2, 1 AN4
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de la cellule de l’unité de « Maternité »					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureau, téléphone, ordinateur, accès internet, e-mail.					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation au service d’astreinte à domicile ; - Droit à la formation continue.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : En collaboration étroite avec son confrère, gynécologue-obstétricien, le praticien assure les activités suivantes : - Assurer les consultations réglées de gynécologie et d’obstétrique ; - Assurer les consultations d’échographies gynécologiques et obstétricales (pratique du diagnostic anténatal) ; - Prendre en charge le service de gynécologie et d’obstétrique (17 lits d’hospitalisation conventionnelle et 2 lits d’hospitalisation de jour) et les deux salles d’accouchement ; - Réaliser des activités opératoires (chirurgie fonctionnelle pelvienne et mammaire, interruption volontaire de grossesse (IVG) ; pas de chirurgie carcinologique lourde) ; - Accueillir les urgences gynécologiques et obstétricales (service référent pour la pathologie gynéco-obstétricale des îles Sous-le-vent) ; - Former du personnel, dans son domaine de compétence ; - Effectuer des missions mensuelles de consultations de gynécologie et d’échographie obstétricale avancées dans les îles Sous-le-vent.					
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer aux différentes commissions (Commission médicale d’établissement – CME, Commission de lutte contre les infections nosocomiales – C.L.I.N, etc....) et sous-commissions de l’établissement ; - Participer à la réalisation et la mise en œuvre des projets de service ; - Participer à la réalisation et la mise en œuvre des protocoles de soins ;					

	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'hygiène hospitalière ; - Participer aux séances d'enseignement et de perfectionnement du personnel médical et paramédical.
--	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat de docteur en médecine - Diplôme d'études spécialisées (DES) de gynécologie-obstétrique ou Certificat d'études spécialisées (CES) de gynécologie-obstétrique - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en gynécologie-obstétrique sur le territoire français

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ; - Faculté d'adaptation aux singularités du terrain et au changement ; - Polyvalence ; - Esprit d'équipe ; - Disponibilité ; - Diplomatie ; - Pédagogie. 		X X X X X X X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> - Expérience acquise dans le domaine de la gynécologie-obstétrique ; - Expérience hospitalière en maternité niveau 2 et plus, et de plus de 2 ans.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : <ul style="list-style-type: none"> - Formation en échographie gynécologique et obstétricale ; - Formation en chirurgie pelvienne conventionnelle et endoscopique.
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service :
Date :
Signature :

L'agent :
Date :
Signature :